

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2022 A 19 H

Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir	Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir
Buttieu Philippe	Présent	Lancelin Aurélien	Présent
Chardon Francis	Présent	Lucas Nathalie	Présente
Dauron Régis	Présent	Nédélec Frédéric	Présent
Druais Joël	Excusé	Perche Francis	Présent
Fay Marie Claude	Présente	Savoire Emmanuel	Présent
Garnier Annette	Présente		

Secrétaire de séance : M. BUTTIEU Philippe

1) Décision modificative N°1 - 2) Point sur les travaux

La commune a décidé d'effectuer des travaux complémentaires relatifs à l'aménagement de la place de la mairie et de la salle des associations. Nous avons également eu une subvention complémentaire attribuée au titre des amendes de police pour l'année 2022.

Nous devons faire une décision modificative en investissement pour travaux complémentaires en dépenses et recettes :

section	chapitre	compte	dépenses	recettes
investissement	21	2151	25 000.00 €	
investissement	13	1323		16 000 €
investissement	13	13461		9 000 €

3) Demande de subvention DSIL/DETR travaux église 2023

Lors de la précédente réunion, nous avons prévu de déposer un dossier au titre de la DETR 2023. Une circulaire complémentaire vient d'arriver nous indiquant que nous devons demander la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et la DETR sur un même dossier.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de l'église 2023 au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) /DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2023. Le montant des travaux est estimé par l'entreprise Luillier à 4 704 € HT, l'entreprise Voisin à 36 152,90 € HT.

4) Taxe d'aménagement – Reversement à la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois 15%

Nous avons appris que l'Etat ne rendait plus obligatoire le reversement de la taxe d'aménagement. Le conseil municipal n'a donc plus à délibérer.

5) Convention avec la Communauté de Communes Territoires Vendômois attribution FACIL 2022

La CATV suite à notre demande de subvention au titre du FACIL 2022 pour les travaux de la mairie nous a attribué la somme de 760 €. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention afin de recevoir l'aide.

6) Colis des anciens et Noël des enfants – Distribution

a) Pour les aînés

Les bons d'achats et les chocolats seront distribués pour nos aînés en mairie le 5 décembre 2022 de 16 h à 18 h. Les colis non retirés seront distribués par les membres de la commission d'action sociale.

b) pour les enfants

Les cartes cadeaux et les friandises seront distribués aux enfants en mairie le 19 décembre 2022 de 16 h à 18 h.

7) Questions diverses

↪ **Diagnostic éclairage public**

La délibération prise lors du précédent conseil municipal doit être annulée et remplacée pour la demande de subvention auprès du SIDELC. Un nouveau devis est signé car le nombre de luminaires est de 61 et non 49 et 6 armoires et non 5. **Le montant est de 1307,50 € HT au lieu de 1113,00 € HT. La subvention sera de 784.50 € au lieu de 667.80 €.**

↪ **Vœux du Maire**

La date des vœux du maire est fixée le vendredi 13 janvier 2023 à 19 h.

↪ **France Service et ordinateur CATV**

Un bus itinérant va sillonner 44 communes de la CATV. Un accueil gratuit et ouvert à tous pour accompagner dans les démarches administratives et numériques du quotidien et mettre en relation les administrés avec le bon interlocuteur. Ils pourront **rencontrer les agents France Services à Faye place de la mairie aux jours et heures fixées, une fois par mois, le lundi de 13 h 30 à 15 h. Le 1^{er} passage est le 12 décembre.**

↪ Spectacle de marionnettes 1^{er} février 2023 dans la salle des associations (en attente de confirmation CATV).

↪ La CATV va effectuer des travaux rue de la Forêt sur les canalisations eau potable début janvier 2023. Une réunion préparatoire a lieu le jeudi 1^{er} décembre à 15 h avec M. Brosse.

Séance levée à 20 h 15

Le secrétaire de séance
M. Buttieu Philippe



Le Maire
Mme Garnier Annette

